

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



L'essentiel de la Location avec Option d'Achat Auto Professionnel⁽¹⁾

La Location avec Option d'Achat (LOA) Auto Professionnel est une formule de financement locatif à hauteur de 100 % du prix TTC, qui vous permet de choisir et d'utiliser un véhicule moyennant le paiement de loyers.

SOUSCRIPTEURS	Professionnels (personnes physiques ou morales de droit privé), agriculteurs, associations.
TYPE DE CRÉDIT	La LOA Auto Professionnel est un produit de financement par lequel une entreprise (bailleur) acquiert, sur la demande d'un client (locataire), un véhicule à usage professionnel, en vue de le donner en location à ce dernier pour une durée déterminée et en contrepartie de redevances ou de loyers. Le client choisit la marque, le modèle et le fournisseur. A compter du 13 ^{ème} mois de location et après le paiement de chacun des loyers, le client peut acquérir le véhicule pour un prix déterminé dès le départ du contrat et mettre ainsi fin au contrat. En fin de contrat, le client peut : <ul style="list-style-type: none"> • soit acquérir le véhicule moyennant le paiement d'une option d'achat connue dès l'origine, • soit restituer le véhicule et éventuellement solliciter un nouveau financement pour disposer d'un modèle plus récent.
OBJET DU FINANCEMENT	La LOA Auto Professionnel permet de financer les véhicules de tourisme et les Véhicules Utilitaires Légers (VUL), neufs ou d'occasion récente, vendus par un professionnel.
MONTANT	A partir de 5 000 € HT.
DURÉE	De 3 à 5 ans.
VALEUR RÉSIDUELLE	Elle représente en général de 1 % à 28 % du prix TTC du véhicule, il s'agit de l'option d'achat.
TARIFICATION	Des frais de dossier et de formalités sont prélevés en même temps que le 1 ^{er} loyer.
ÉCHÉANCES	Elles prennent la forme de loyers fixes, payables d'avance, de périodicité mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Le client a la possibilité d'intégrer un 1 ^{er} loyer majoré. Elles intègrent les assurances et services optionnels que vous avez souscrit.
ASSURANCES⁽²⁾ et SERVICES	Assurance Décès Invalidité avec ou sans Incapacité Temporaire de Travail (ITT) à hauteur de 100 % du montant du financement sur la personne du chef d'entreprise (et le cas échéant des associés). Assurance Perte Financière dédiée au matériel roulant en complément d'une assurance dommages et responsabilité civile. La Garantie Panne mécanique permet de prolonger la garantie constructeur du véhicule. L'entretien / maintenance du véhicule avec une prestation d'assistance : le contrat de service Entretien permet la prise en charge des révisions selon les préconisations du constructeur et le changement des pièces d'usures selon le cadencement prévu au contrat et permet la mise à disposition d'un véhicule de remplacement ou d'un taxi si nécessaire.



Bon à savoir

SOUPLESSE	Vous pouvez choisir un montage sur mesure et adapté à votre trésorerie (durée, périodicité, 1 ^{er} loyer majoré).
SÉCURITÉ	En complément d'une assurance dommages et responsabilité civile, l'assurance Perte Financière est adaptée à une LOA : en cas de sinistre, elle permet de solder l'encours, de couvrir le versement d'un 1 ^{er} loyer majoré et de compléter l'indemnité à hauteur de la valeur d'achat pendant 36 mois. Avec les services proposés, vous bénéficiez d'une budget automobile maîtrisé et une mobilité assurée pendant les révisions ou pannes mécaniques.
COMPTABILISATION	Les loyers sont déductibles du résultat imposable, selon les règles fiscales en vigueur (intégralement pour un véhicule utilitaire léger, partiellement pour un véhicule de tourisme). Pas d'immobilisation enregistrée à l'actif du bilan, pas d'inscription de dette au passif.
FISCALITÉ	La Taxe sur les Véhicules de Tourisme et Société (TVTS) reste à votre charge. La TVA sur les loyers est récupérable pour les VUL au fur et à mesure des loyers tandis qu'elle ne l'est pas concernant les véhicules de tourisme (sauf exceptions : taxis, autobus, ambulance, etc.).

Retrouvez l'ensemble des conditions financières et caractéristiques du financement (montant, durée du contrat, montant du matériel, montant des loyers, frais, etc.) dans le contrat de LOA.

(1) Offre réservée aux professionnels et agriculteurs sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale et Lixxbail. Les limites et les conditions sont indiquées au contrat.

(2) (2) Le contrat d'assurance décès-invalidité est assuré par CACI Life Ltd, Société d'assurance de droit irlandais dont le siège social est établi à Beaux Lane House, MercerStreet Lower, Dublin 2, Irlande.

Le contrat d'assurance bris de machine et perte financière sont souscrits auprès de La Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, dont le siège social est sis 53, rue la Boétie 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, société régie par le Code des Assurances et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), sise 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

Courtier : Lixxcourtage – 12 Place des Etats-Unis, 92120 Montrouge – Société par Actions Simplifiée au capital de 76 610 € - RCS Nanterre 397 704 917 et ORIAS 07 030 218. LIXXCOURTAGE est une société du groupe Crédit Agricole SA non soumise à une obligation contractuelle exclusive qui peut fournir sur demande les noms des sociétés d'assurances avec lesquelles elle travaille.